

Bureau du maire d'arrondissement

5650, rue D'Iberville, 2^e étage
Montréal (Québec) H2G 2B3
Tél. : 514 872-6473 Fax : 514 868-3932
andrelavallee@ville.montreal.qc.ca

Le 18 avril 2007

Monsieur Dominic Perri
Président
Commission du Conseil Municipal
sur le transport, la gestion des
Infrastructures et l'environnement
275 rue Notre-Dame est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : **Révision du réseau artériel de Montréal – Priorité au transport en commun**

Monsieur le Président,

D'entrée de jeu, permettez-moi, à titre de membre du Comité exécutif et responsable du transport collectif et de l'aménagement urbain, de saluer les efforts de votre commission qui présente l'hypothèse d'intégrer les collectrices à circuits d'autobus au réseau artériel de la Ville de Montréal. Je suis tout à fait favorable à cette proposition et adhère complètement à votre engagement de promouvoir le transport en commun et l'environnement dans une optique de développement durable. Vous trouverez d'ailleurs en annexe les rues collectrices à circuits d'autobus de notre arrondissement.

Par ailleurs, à titre de Maire de l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie, je continue évidemment de souscrire à votre proposition tout en ressentant le besoin de préciser les attentes plus particulières de l'arrondissement à cet effet.

En effet, le transport collectif englobe, en plus du transport en commun, d'autres modes de transport. En ce sens, il m'apparaît essentiel d'inclure dans le réseau artériel certaines collectrices importantes ayant une piste cyclable. Je vous propose donc d'aborder également cet aspect et de considérer dans votre réflexion des rues telles la rue Saint-Zotique qui possède une piste cyclable en voie réservée et en voie partagée et qui, à mon avis, mérite un statut équivalent à celui des collectrices à circuits d'autobus.

.../2

Monsieur Perri

- 2 -

Le 18 avril 2007

En terminant, il convient de préciser que les travaux à venir sur les tronçons identifiés, qu'ils soient sur des rues collectrices ou des rues artérielles, pourraient aisément être supervisés par nos équipes d'ingénierie en arrondissement, de façon à ne pas alourdir inutilement la capacité de réalisation des projets par leur centralisation dans un service corporatif.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à la présente et vous assure de mon support dans ce dossier.



André Lavallée
Maire d'arrondissement
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Responsable du transport collectif et de l'aménagement urbain

AL/JS/lo

ANNEXE 1

RUES COLLECTRICES À CIRCUITS D'AUTOBUS ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE

- Bélanger
- Beaubien
- Saint-Zotique (extrémité ouest)
- Masson
- Rachel
- Chateaubriand
- Saint-Hubert
- Bourbonnière
- L'Assomption
- Saint-Michel (entre Sherbrooke et Saint-Joseph)

RUE COLLECTRICE À PISTE CYCLABLE

- Saint-Zotique